

la Marseillaise



Trois questions à : Victor Hugo Espinosa

LUNDI 15 MARS 1999

La constitution d'un Groupement d'intérêt public pour gérer le site des Calanques est regardé avec méfiance par nombre d'acteurs. Quel est le problème ?

Le GIP n'est pas une solution durable, personne ne soutient le contraire. Un consensus semble même se dégager pour la constitution d'un parc national ou, à défaut, d'une réserve naturelle. Mais ce consensus ne s'exprime pas. C'est Jean-Claude Gaudin qui détient la clef. S'il fait une déclaration publique en ce sens, l'Etat aura un signe fort, et enclenchera le processus. A Paris on demande en effet ce consensus. Si on s'achemine vers un parc national des Calanques, le processus mettra de toutes façons au moins cinq ans à aboutir.

La municipalité semble cependant vouloir installer le GIP pour 12 ans.

C'est beaucoup trop de l'avis de beaucoup. Que se passera-t-il durant ce temps sans protection suffisante ? Il y aura de plus en plus de chasseurs, de promeneurs, d'escaladeurs, de plaisanciers dans des conditions défavorables aux sites. Arrivera un moment où plus rien ne pourra se faire. Je crois que répéter qu'on verra plus tard, c'est une façon de dire qu'on ne fera jamais rien de décisif.

Le consensus dont vous parlez ne va pas de soi : ainsi les chasseurs et les protecteurs de la nature sont comme l'eau et le feu.

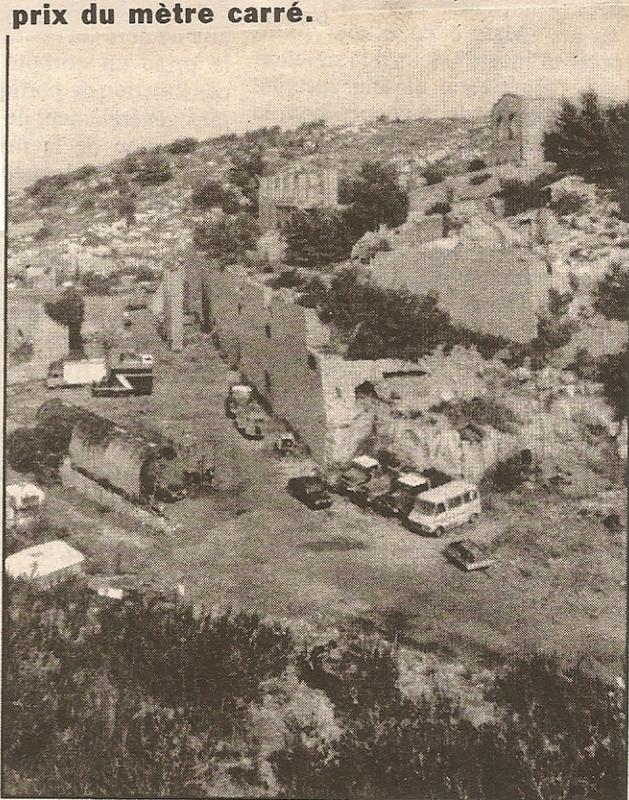
Mais chacun a part soi est persuadé qu'il faut quelque chose. Voyez les bateliers, ennemi numéro un des protecteurs du site, ils annoncent maintenant leur opposition à tout projet d'aménagement, y compris les débarcadères qu'on leur a reproché de vouloir à toutes forces.

Propos recueillis par M.N.

Victor Hugo Espinosa est coordonateur d'Ecoforum pour le débat sur les Calanques.

Tous les écosystèmes remarquables attirent les opérations immobilières. Un paysage magnifique fait monter le prix du mètre carré.

Comment les collectivités responsables des Calanques vont-ils gérer la situation ? Cas d'espèce, l'Escalette.



D'anciennes installations industrielles ont laissé un site pollué, encombré de bâtiments, mais en bord de mer et à l'orée du site classé. (Photo Laurent Saccomano)

Quelle que soit la forme de protection et de gestion des Calanques de Marseille et Cassis qui sera choisie finalement, le site classé, unique en son genre, restera une convoitise économique. Et la pression immobilière sera forte à ses portes.

On l'entrevoit avec l'achat de quatre hectares de rochers à la calanque de l'Escalette, sur la route des Goudes, à Marseille.

La Société méditerranéenne de placements immobiliers, une société sise à Sophia Antipolis (06), a acheté le domaine à des particuliers en 1996. Un placement intéressant d'un million et demi de francs, qui pourrait rapporter bien plus gros demain, si les lieux deviennent constructibles. Ces faits ont été soulevés auprès de toutes les collectivités locales et du préfet voici deux mois par la conseillère municipale Annick Boët (PCF).

Pour l'heure le Plan d'occupation des sols classe une partie de la propriété NDn, c'est à dire en « protection de la nature », et l'autre partie

NAZp9, ce qui signifie « zone de projet ». 3,5 essentiels en fond de calanque, l'équivalent en surface d'un peu plus de trois terrains de foot.

En 94 la municipalité de M. Vigouroux n'avait pas jugé utile d'user de son droit de préemption. Et JC Gaudin, qui lui a succédé, pré-

tend que le Département ne fournit pas à la Ville de Marseille sa position sur le sujet. Quant au troisième préempteur possible, le Conservatoire du littoral, il est logiquement prévenu par le Conseil général en 1995. Mais le Conservatoire qui a deux mois pour donner sa réponse, choisit de s'abstenir

Que deviendra la calanque de l'Escalette ?

Enjeu : bétonner ou protéger les abords du site classé

« Une surface trop petite, trop près de la ville, trop encombrée de bâtiments » explique-t-on au siège régional, à Aix.

Personne ne préempte, donc, et pour cause. La calanque a abrité jusqu'aux années cinquante une usine à plomb. « Il en reste des mâchefers, pris lors des fusions dans une sorte de gangue, ce qui leur donne une allure de lave solidifiée, mais qui contient bien du plomb » explique un spécialiste de la Direction régionale de l'Industrie, Recherche et Environnement (Drire), Jean-Pierre Vallauri.

Impossible de valoriser, de quelque manière que ce soit un site industriel pollué pour qu'il accueille un public.

Même si les fameux blocs de « lave » se sont montrés rétifs à la dissolution lors d'essais demandés par la Drire, celui qui voudra faire quelque chose dans la calanque devra d'abord payer cher sa dépollution. Ce qui retient semble-t-il toutes les collectivités publiques de se rendre propriétaire de cette annexe du site classé des Calanques.

En tout cas, courant avril, la Drire conviera les principaux acteurs : Ville, Département et propriétaire à discuter de ce qu'il convient de faire pour réhabiliter le site.

Une réunion opportune, au moment où la révision du Plan d'occupation des sols entre en phase finale à Marseille, alors que le Groupement d'intérêt public de gestion du site n'est pas encore créé.

Michel Neumuller

Bouches-du-Rhône